



FICHE FORMATION



Exercice d'évacuation de l'établissement

OBJECTIF DE LA FORMATION : Reconnaître le signal d'évacuation à travers des exercices périodiques

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : Rappel des consignes de sécurité

Contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation

Evaluer la mise en pratique des connaissances acquises antérieurement

Mesurer les actions complémentaires à mettre en œuvre pour remédier aux manques

NIVEAU PREALABLE : Aucun, ce stage répond en tous points aux obligations légales du Code du travail et des Etablissements Recevant du Public. Articles R4227-28 et R4227-38 à 39 et Règle APSAD R6

DUREE ET LIEU : 3h dont préparation. Sur site (Intra)

EFFECTIF : Tout le personnel de l'établissement ou d'un bâtiment (évacuation partielle)

NOTA : Ces thèmes sont adaptables aux particularités de votre établissement notamment :

Etablissement de soins (type U).

Magasin (Type M).

Etablissement d'enseignement (Type R).

Etablissements industriels, bureaux, entrepôts, ...

MODALITES D'ACCES ET DELAIS EN INTRA : Notre planning de dates de formations dépend de la disponibilité de l'équipe formateurs et du client.

En intra : A la demande de l'entreprise pour ses salariés

Délais de planification : 3 semaines à 3 mois

MODALITES D'ACCES ET DELAIS EN INTER :

En interentreprise : A la demande de l'entreprise pour ses salariés – A la demande d'un particulier pour ses besoins professionnels.

Délais : Les dates de formations inter sont consultable sur notre site <https://piste-securite.com/formations/>

Pour en savoir plus, contactez-nous par mail : contact@piste-securite.com



Pour les modalités, contactez-nous par mail : contact@piste-securite.com

PISTE Sécurité

Prévention Incendie Santé Travail Environnement

Tél : 01.58.04.23.60

R.C.S Nanterre: 828 534 776. SIRET: 828 534 776 000 20. Code APE-NAF: 7490B

Organisme de Conseil et de Formation Professionnelle Continue

NDA : 11 92 21 632 92

V1 08/12/2023



PISTE Sécurité

PROGRAMME

Type d'action de formation : Sécurité des biens et des personnes

Le responsable de sécurité, les équipiers d'évacuation et le formateur revoient rapidement les consignes de sécurité, les moyens de secours et les procédures d'évacuation.

Une relecture critique des plans et consignes est opérée.

Mise en place de quelques "pièges" destinés à "jauger" la réaction des guides et serre-files d'évacuation.

Exemple : issue ou escalier rendu ou supposé impraticable.

Positionnement des équipiers d'évacuation aux "différents points sensibles" :

- ♦ Vérification du déroulement de la mise en sécurité des personnes et des biens.
- ♦ Prise de notes des réactions.
- ♦ Chronométrage du temps nécessaire pour conduire à bien cette évacuation.

Déclenchement de l'évacuation.

Générale sur l'ensemble d'un bâtiment ou partielle sur un secteur, étage, par exemple.

Le déclenchement de l'alarme incendie est sous la responsabilité du chef d'établissement ou du technicien présent.

Point de rassemblement.

Tarif, nous consulter

CONCLUSION

Analyse de l'exercice. Synthèse.

Evaluation et bilan des éventuels correctifs ultérieurs.

Signature du registre de sécurité.

Document « compte rendu d'exercice d'évacuation ».

Mise à disposition d'un formateur conseil en prévention des risques professionnels

Formation en « Présentiel »

Durée : 3 heures de formation

Dates de formation :	Horaires	Modalités	Lieu de formation

PISTE Sécurité

Prévention Incendie Santé Travail Environnement

Tél : 01.58.04.23.60

R.C.S Nanterre: 828 534 776. SIRET: 828 534 776 000 20. Code APE-NAF: 7490B

Organisme de Conseil et de Formation Professionnelle Continue

NDA : 11 92 21 632 92

V1 08/12/2023